

Liberté Égalité Fraternité

Direction des Affaires Juridiques et Institutionnelles

Pôle Affaires Juridiques

Affaire suivie par daji.delegations@univ-tlse3.fr

Décision n°2024\_OR\_078



Délégation de signature

# LA PRÉSIDENTE

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L.711-11, L.712-1, L.712-2, L.713-1, L.713-9 et D.713-1 à D.713-4 :

Vu les statuts de l'université Toulouse III - Paul Sabatier ;

Vu les statuts de l'IUT de Toulouse ;

Vu la délibération du conseil d'administration n° 2010/06/87 en date du 7 juin 2010 relative à la publication des délégations de signature sur le site internet de l'université;

Vu la délibération du conseil d'administration n° 2024/01/CA-059 en date du 15 janvier 2024 portant Madame Odile Rauzy à la présidence de l'université Toulouse III – Paul Sabatier ;

Vu la nomination de Monsieur Jean-Thierry Julia en tant que chef du département INFOCOM – Information – Communication de l'IUT de Toulouse.

# DÉCIDE

### Article 1er

Délégation de signature est donnée à Monsieur Jean-Thierry Julia, chef du département INFOCOM – Information - Communication de l'IUT de Toulouse, à l'effet de signer au nom de la présidente de l'université, dans le cadre de ses attributions et compétences, les actes et décisions suivants :

### • Domaine de la scolarité :

- Les relevés de notes ;
- Les attestations de réussite ;
- Les conventions de stage des étudiants de l'IUT (département INFOCOM Information Communication) dans le cadre de leur cursus.

#### Article 2

La présente décision prend effet à compter de sa date de publication, après transmission à Madame la Rectrice de région académique, chancelière des universités. Elle prend fin au plus tard à la fin du mandat du délégataire ou jusqu'à la désignation du successeur du délégant lorsqu'il cesse ses fonctions.

#### Article 3

Toute subdélégation de signature est prohibée.

#### **Article 4**

La présente décision est soumise à publicité, elle sera affichée dans les locaux de l'IUT de Toulouse et sur le site internet de l'université.

#### Article 5

L'agent comptable de l'université Toulouse III – Paul Sabatier est chargée de l'exécution de la présente décision.

Fait à Toulouse, le 18 04 2024

La délégante, La présidente de l'université Toulouse III – Paul Sabatier,

Odile Rauzy



Le délégataire,

Le chef du département INFOCOM – Information

Communication,

Jean-Thierry Julia